

1<sup>re</sup> 422 2<sup>me</sup> Luches Sud pourvoe le faire exposer à l'Assemblée que l'ensemble des travaux de l'I.R.D. de la Réseau primaire d'alimentation en eau potable et d'assainissement à Luches Sud que se propose de réaliser la Société d'Promotion Immobilière en ce qui concerne le fait l'objet d'un appel d'offres le 14 Décembre 1970.

Marché Brivonni

L'Entreprise Brivonni à 88. Rieux a été la moins disante, aussi bien que l'ensemble des I.R.D. que pour les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Conformément à l'arrêté de création de la 3<sup>me</sup> du 13 Décembre 1971, et à la convention entre la Commune de Luches Sud et la Société PROTHICOR et cie au date du 12 Juillet 1972, la commune est le faîte d'ouvrage des travaux primaires d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Le conseil, considérant que l'entreprise Brivonni était la moins disante lors de l'appel d'offres du 14.12.1970 et que celle-ci a réalisé de nombreux travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement à la satisfaction générale ;

1) décide de traiter avec elle par marché de pre's à gré pour un montant de 191 976,56 F. TTC en ce qui concerne les travaux d'eau et d'assainissement ( devis joint selon appel d'offres du 14.12.1970, actualisé à Juillet 1972 par une surjeration de 6,50 %, valable jusqu'à Février 1973. )

2) Autorise le faire à signer ce marché

3) Décide d'assurer le financement de cette opération sur les crédits inscrits à l'article 2309 du budget 1972 de la commune.